



VE IMMO LAFORET
SARL AU CAPITAL DE 8 000€EUROS
RCS BOBIGNY 451609192
49 Avenue Jean Jaurès 93220 GAGNY
Tel : 01.43.01.00.00 – gagny@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 janvier 2020

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1.000 à 100.000€	5.83%	7%
De 100.001 à 150.000€	5%	6%
De 150.001 à 200.000€	4.58%	5.5%
De 200.001 à 400.000€	4.16%	5%
De 401.000 à 1.000.000€	3.75%	4.5%
De 1.000.001 et au-delà	3.33%	4%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et/ou dont le mandat de vente est détenu par autre agence.**

Locations – Barème à compter du 01 janvier 2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
 - **Entremise-négociation** : 50€ TTC forfaitaire à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 01 janvier 2020

Honoraires de gestion:

5% HT du loyer annuel, soit 6% TTC à la charge du bailleur, sur tous les encaissements (loyer, charges, indemnités d'assurances ...)